

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_10
id. 4577

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M52
CLÔTURE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

La loi n°2003-132 du 19 février 2003 a étendu à certaines dépenses de fonctionnement la procédure de gestion pluriannuelle par l'utilisation d'autorisations d'engagement.

« Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ».

Depuis de nombreuses années, le Département utilise cette procédure qui permet de ne pas geler inutilement des crédits, d'éviter de mobiliser trop de recettes de fiscalité et de s'engager sur les actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier présent et futur.

Afin de clarifier les états d'autorisation d'engagement-crédit de paiement qui sont transmis dans chaque document budgétaire, il est proposé, comme la loi l'autorise, de clôturer les autorisations d'engagement qui sont achevées et dont le détail est présenté en annexe.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 susvisées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la clôture des autorisations d'engagement achevées tels que détaillées en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC